Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 056-215601816-20260423-D_2026_045-DE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, dans un délai de deux mois à compter de son exécution

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN

ARRONDISSEMENT DE LORIENT

République Française

Ville de PORT-LOUIS

Morbihan – Bretagne Sud

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le jeudi vingt-trois avril à dix-huit heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, en salle du Conseil municipal, à l'hôtel de ville Place Notre Dame à Port-Louis, sous la présidence de Martine **PASGRIMAUD**, Maire

Date de convocation
17 avril 2026

Nombre de membres

En exercice	**19**
Présents	**15**
Représentés	**03**
Absent	**01**

Sens des votes

Pour	**18**
Contre	**00**
Abstention	**00**

Étaient présents
Martine **PASGRIMAUD**, Cyril **AUBERT**, Isabelle **CHARMOILLE**, Karen **LINDSAY AUBERT,** Philippe **PASGRIMAUD**, Isabelle **LE DANTEC**, Jean-Pascal **NOBILEAU**, Bernadette **WEBER**, Dominique **LE COUTEUR**, Hélène **LE NÉZET**, Robin **ZAMORA**, Laurent **DUMOLLARD**, Magali **POUEDRAS**, Manee **DEJEANTY**, Nicolas **BERGERON**

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote
Constantin HAYS, ayant donné pouvoir de vote à Cyril AUBERT
Roger LE VILAIN, ayant donné pouvoir de vote à Isabelle LE DANTEC
Anne CAPITANT, ayant donné pouvoir de vote à Bernadette WEBER

Absent
Bruno **DUCUING**

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

D 2026 045 11°) Mise en place des commissions communales

Exposé

Le conseil municipal peut former des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil municipal soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres

Leur rôle se limite à l'examen préparatoire des affaires et questions qui doivent être soumises au Conseil municipal, ce sont des commissions d'étude. Elles émettent de simples avis et peuvent formuler des propositions mais ne disposent d'aucun pouvoir propre, le Conseil municipal étant le seul compétent pour régler, par ses délibérations, les affaires de la commune. Aucune disposition législative ou réglementaire n'apporte de précisions sur l'organisation de leurs travaux

Le Maire est président de droit de chaque commission municipale. Dès leur première réunion, les membres de la commission désignent un vice-président, le plus souvent parmi les adjoints qui convoque la commission et préside les séances en lieu et place lorsque le Maire est absent ou empêché

Suite au renouvellement de l'assemblée délibérante, Madame la Maire propose de créer huit commissions municipales permanentes :

- **Commission « Sports – Vie associative – Jumelage »**
- **Commission « Urbanisme – Suivi chantiers d'insertion – Patrimoine »**
- **Commission « Affaires sociales – Logement social – Petite enfance – Solidarité – Santé »**
- **Commission « Culture – Culture bretonne – Tourisme – Camping – Ports »**
- **Commission « Jeunesse – Affaires scolaires – Mémoire – Commémorations – Transmission »**
- **Commission « Transition écologique – Mobilités – Politique énergétique »**
- **Commission « Économie locale – Logement »**
- **Commission « Finances – Partenariat financiers »**

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 056-215601816-20260423-D_2026_045-DE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, dans un délai de deux mois à compter de son exécution

Dans le respect du principe de la représentation proportionnelle et afin de permettre l'expression pluraliste des élus au sein des commissions municipales, Madame la Maire propose d'intégrer dans chacune d'elles l'élu de la liste « Port-Louis Avenir »

Délibéré

Vu, le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-22,

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents
- **valide la création de ces huit commissions municipales,**
- **désigne les membres de chaque commission, comme suit :**

Commission « Sports – Vie associative – Jumelage »	
Liste « Port-Louis Maintenant »	Cyril Aubert
Liste « Port-Louis Maintenant »	Philippe Pasgrimaud
Liste « Port-Louis Maintenant »	Bernadette Weber
Liste « Port-Louis Maintenant »	Dominique Le Couteur
Liste « Port-Louis Maintenant »	Anne Capitant
Liste « Port-Louis Maintenant »	Robin Zamora
Liste « Port-Louis Maintenant »	Manee Dejeanty
Liste « Port-Louis Avenir »	Nicolas Bergeron

Commission « Urbanisme – Suivi chantiers d'insertion – Patrimoine »	
Liste « Port-Louis Maintenant »	Cyril Aubert
Liste « Port-Louis Maintenant »	Isabelle Charmoille
Liste « Port-Louis Maintenant »	Jean-Pascal Nobileau
Liste « Port-Louis Maintenant »	Robin Zamora
Liste « Port-Louis Avenir »	Nicolas Bergeron

Commission « Affaires sociales – Logement social – Petite enfance – Solidarité – Santé »	
Liste « Port-Louis Maintenant »	Karen Lindsay Aubert
Liste « Port-Louis Maintenant »	Bernadette Weber
Liste « Port-Louis Maintenant »	Magali Pouedras
Liste « Port-Louis Maintenant »	Hélène Le Nézet

Nicolas Bergeron, de la liste « Port-Louis Avenir », a fait savoir qu'il ne souhaite pas intégrer la commission « Affaires sociales – Logement social – Petite enfance – Solidarité – Santé »

Commission « Culture – Culture bretonne – Tourisme – Camping – Ports »	
Liste « Port-Louis Maintenant »	Isabelle Le Dantec
Liste « Port-Louis Maintenant »	Constantin Hays
Liste « Port-Louis Maintenant »	Roger Le Vilain
Liste « Port-Louis Maintenant »	Dominique Le Couteur
Liste « Port-Louis Maintenant »	Laurent Dumollard
Liste « Port-Louis Maintenant »	Magali Pouedras
Liste « Port-Louis Avenir »	Nicolas Bergeron

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 056-215601816-20260423-D_2026_045-DE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, dans un délai de deux mois à compter de son exécution

Commission « Jeunesse – Affaires scolaires – Mémoire – Commémorations – Transmission »	
Liste « Port-Louis Maintenant »	Isabelle Le Dantec
Liste « Port-Louis Maintenant »	Philippe Pasgrimaud
Liste « Port-Louis Maintenant »	Hélène Le Nézet
Liste « Port-Louis Maintenant »	Anne Capitant
Liste « Port-Louis Maintenant »	Manee Dejeanty
Liste « Port-Louis Avenir »	Nicolas Bergeron

Commission « Transition écologique – Mobilités – Politique énergétique »	
Liste « Port-Louis Maintenant »	Isabelle Charmoille
Liste « Port-Louis Maintenant »	Jean-Pascal Nobileau
Liste « Port-Louis Maintenant »	Bruno Ducuing
Liste « Port-Louis Avenir »	Nicolas Bergeron

Commission « Économie locale – Logement »	
Liste « Port-Louis Maintenant »	Philippe Pasgrimaud
Liste « Port-Louis Maintenant »	Constantin Hays
Liste « Port-Louis Maintenant »	Roger Le Vilain
Liste « Port-Louis Maintenant »	Laurent Dumollard
Liste « Port-Louis Avenir »	Nicolas Bergeron

Commission « Finances – Partenariat financiers »	
Liste « Port-Louis Maintenant »	Cyril Aubert
Liste « Port-Louis Maintenant »	Philippe Pasgrimaud
Liste « Port-Louis Maintenant »	Bruno Ducuing
Liste « Port-Louis Maintenant »	Laurent Dumollard
Liste « Port-Louis Avenir »	Nicolas Bergeron

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Le 28 avril 2026

La secrétaire de séance,
Hélène LE NÉZET.

MAIRIE DE PORT-LOUIS MORBIHAN

La Maire,
Martine PASGRIMAUD.